



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN (QUÉBEC)

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Saint-Célestin, tenue le mercredi, le 3 juillet 2023 à 19h30 à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, St-Célestin).

Sont présents : M. Marco Boucher, maire

Conseillère # 1 : Sandra St-Amour Conseiller # 4: Mathieu B. Filion
Conseiller # 2 : Jocelyn Proulx Conseiller # 6 : François Chabot
Conseillère # 3 : Mireille Lemay

M. Donald Brideau, directeur-général et greffier trésorier

Absent : Conseiller # 5 : Tommy Richard

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Marco Boucher, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

Un ajournement de 15 minutes de la séance est demandé pour le déplacement de la rencontre au sous-sol de l'église, au 490 rue Marquis.

Réouverture de la séance à 19h45 au sous-sol de l'église.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de juin 2023
4. Présentation et adoption des comptes à payer
5. Suivi au procès-verbal
6. Rapport du maire
7. Rapport des élus
8. Période de questions
9. Affaires Nouvelles
 - 9.1 Éolienne - Sondage
 - 9.2 Demande d'une extension de délai pour les travaux de réfection de la route 161 - P.A.V.L. – Redressement – Dossier no ZAZ84238
 - 9.3 Rapport semestriel
 - 9.4 Contravention au règlement de zonage- 1150, rang du Pays-Brûlé
 - 9.5 Gestion des actifs – convention de subvention
 - 9.6 Archives – Calendrier de conservation
 - 9.7 Archives – Destruction
 - 9.8 Centre d'hébergement St-Célestin - Contribution
 - 9.9 Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska – Partenariat 2023-2027
 - 9.10 A.D.M.Q. – Colloque de zone
 - 9.11 Formation A.D.M.Q. – Budget municipal et son cycle financier
10. Varia
11. Étude de la correspondance
12. Levée de l'assemblée

Résolution # 2023-07-092

Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur Mathieu B. Filion, et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

QUE l'ordre du jour soit adopté et laisse le point varia ouvert

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE JUIN 2023

Résolution # 2023-07-093

Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Madame Sandra St-Amour, et résolu à l'unanimité :

QUE les minutes de l'assemblée du 7 juin 2023 soient adoptées,

ADOPTÉE

4. PRESENTATION ET ADOPTION DES COMPTES A
PAYER

Le directeur général, Donald Brideau, dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, et le montant des salaires et charges sociales versés, à savoir :

Total des salaires et charges

Juin 2023 : 15 352.85 \$

Total des comptes à payer : 154 984.02 \$

Total des incompressibles : 505.79 \$

Grand Total : 170 842.66 \$

Résolution # 2023-07-094

Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Madame Sandra St-Amour, et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à faire les paiements.

ADOPTÉE

5. SUIVI AU PROCES-VERBAL

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été traitées et transmises à qui de droit.

Point d'information pour le conseil

- M.T.Q.
- S.Q.
- Génératrice

6. RAPPORT DU MAIRE

Réunion à la MRC :

- Transport adapté, différent circuit mis en fonction car défusionné de Bécancour. Va plutôt bien car plusieurs transports de fait.

7. RAPPORT DES ELUS

Sandra St-Amour mentionne que dossier de la RIGIDBNY est reporté.



No de résolution
ou annotation

Mathieu B. Filion mentionne qu'il a été à une soirée le 9 juin dernier et la bibliothèque a reçu un prix distinction pour la gestion administrative.

8. PERIODE DE QUESTIONS

Le maire mentionne que la séance du conseil est enregistrée, donc l'enregistrement débute à ce moment.

Les citoyens dans la salle posent des questions

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Éolienne - Sondage

Considérant que quatre conseillers-ères ont mentionnés leurs intérêts pécuniers dans le dossier des éoliens,

Considérant que le conseil veut connaître une première opinion de sa population pour recueillir l'information qui est nécessaire pour que celle-ci puisse prendre une décision éclairée;

Considérant que le conseil municipal va faire une consultation publique à la suite de la réception du sondage;

Considérant que le conseil municipal demandera l'avis de la population par référendum pour la transmettre à la M.R.C. Nicolet-Yamaska;

Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Filion, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate le directeur général à transmettre un sondage par la poste et sur le site internet de la municipalité,

Que le conseil municipal demande au directeur général de s'informer pour les démarches à suivre pour faire un référendum.

ADOPTÉE

9.2 Demande d'une extension de délai pour les travaux de réfection de la route 161 - P.A.V.L. – Redressement – Dossier no ZAZ84238

CONSIDÉRANT que le rapport final sur les études complémentaires concernant la caractérisation environnementale et visant à déterminer la présence ou l'absence de sols contaminés n'a pas encore été déposé à la municipalité par les professionnels ;

CONSIDÉRANT que les documents d'appel d'offres émis pour construction par la firme d'ingénierie EXP n'ont pas encore été publiés;

CONSIDÉRANT que la publication tardive de cet appel d'offres entraînera en échéancier de réalisation des travaux serré, ce qui augmentera les coûts;

Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx, et résolu à l'unanimité :

Résolution # 2023-07-095

Résolution # 2023-07-096



No de résolution
ou annotation

Que les membres du conseil présents de déposer la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable demandant :

- De reporter la date de fin de travaux de réfection de la route 161 dans le cadre du volet Redressement du PAVL, dossier no ZAZ84238 au **31 décembre 2024** ;
- De ne pas modifier l'aide financière du volet Redressement du PAVL, dossier no ZAZ84238.

ADOPTÉE

9.3 Rapport semestriel

Le directeur général a déposé le rapport semestriel pour la période du 01 janvier au 30 juin 2023.

9.4 Contravention au règlement de zonage- 1150, rang du Pays-Brûlé

Attendu que le propriétaire a été aviser verbalement par notre inspecteur municipal de la contravention au règlement de zonage;

Considérant que la municipalité veut faire appliquer son règlement de zonage;

Résolution # 2023-07-097

Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Madame Sandra St-Amour, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise son inspecteur municipal à transmettre une lettre par courrier recommandé au propriétaire,

Que le conseil autorise son inspecteur municipal à transmettre au propriétaire un constat d'infraction advenant le non-respect des échéances de la lettre transmis.

ADOPTÉE

9.5 Gestion des actifs – convention de subvention – PGAM-18162

CONSIDÉRANT que la Paroisse de Saint-Célestin, par sa résolution 2021-10-121, a déposé une demande d'aide financière au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités ;

CONSIDÉRANT que la Paroisse de Saint-Célestin a obtenu le montant 40 000 \$ pour la réalisation de la gestion des actifs municipaux ;

Résolution # 2023-07-098

Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Filion, appuyé par Madame Sandra St-Amour, et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Donald Brideau, directeur général et greffier-trésorier à signer la convention de subvention et tous les documents requis pour l'obtention de la subvention.

ADOPTÉE

9.6 Archives – Dépôt du calendrier de conservation

Dépôt du calendrier de conservation approuver par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (B.A.N.Q.)



No de résolution
ou annotation

9.7 Archives – Destruction

Considérant que le conseil de la municipalité de la paroisse de Saint-

Célestin a mandaté Service de gestion documentaire France Longpré le traitement des archives de la municipalité;

Considérant qu'un inventaire de documents pour destruction a été soumis;

Considérant qu'une soumission a été reçu pour la destruction des documents par la compagnie Top Secret;

Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Monsieur Mathieu B. Filion, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise Donald Brideau, directeur général et greffier-trésorier à faire faire la destruction des documents inscrits sur la liste soumis par Service de gestion documentaire France Longpré,

Que le conseil municipal engage la compagnie Top Secret à faire la destruction des documents selon les règles de l'art au montant de 8\$ par boîte.

ADOPTÉE

9.8 Centre d'hébergement St-Célestin – Contribution

Considérant que la municipalité a reçu une demande de subvention de Nadine Chartier, technicienne en loisirs pour le soutien à l'autonomie de la personne âgée (SAPA) du centre d'hébergement Saint-Célestin ;

Considérant que l'activité proposée est un après-midi musical avec les résidents et familles;

Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Filion, appuyé par Madame Sandra St-Amour, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal octroi une subvention de 200\$ au centre d'hébergement Saint-Célestin pour la tenue de l'activité.

ADOPTÉE

9.9 Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska – Partenariat 2023-2027

CONSIDÉRANT QUE la fondation santé Bécancour – Nicolet-Yamaska demande à la municipalité de la paroisse de St-Célestin d'être partenaire de la qualité des soins et des services de santé du territoire sur une période de 5 ans;

Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de la paroisse de St-Célestin s'engage à souscrire à la campagne de financement de la Fondation de santé de Bécancour – Nicolet-Yamaska pour la somme totale de 1 500\$ payable sur cinq ans soit un montant de 300,00\$ par année pour les années 2023 à 2027 inclusivement;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer les documents d'engagement;

QUE la municipalité consente à ce que la contribution soit publicisée par la Fondation pour ses fins de campagne.

ADOPTÉE

Résolution # 2023-07-099

Résolution # 2023-07-0100

Résolution # 2023-07-0101



No de résolution
ou annotation

9.10 A.D.M.Q. – Colloque de zone

CONSIDÉRANT QUE le colloque de zone se veut une journée de formation complète incluant le repas du midi;

Résolution # 2023-07-0102

Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Célestin autorise de Directeur général à s'inscrire au colloque de zone de l'A.D.M.Q. au montant de 143.72\$ et les frais de déplacement.

ADOPTÉE

9.11 Formation A.D.M.Q. – Budget municipal et son cycle financier

Considérant que la formation C3. Le budget municipal et son cycle financier est une formation en ligne que le directeur général fera en dehors des heures de bureaux,

Considérant que la formation permettra au directeur d'améliorer ses connaissances sur le budget et les autres méthodes de financement du budget,

Résolution # 2023-07-0103

Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur Mathieu B. Filion, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à suivre la formation « C3. Le budget municipal et son cycle financier », au montant de 399\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

10. VARIA

Une demande est faite que l'enregistrement de la rencontre soit sur le site web de la municipalité.

11. ÉTUDE DE LA CORRESPONDANCE

Aucune

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 2023-07-0104

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée à 21 h 25.

ADOPTÉE

Marco Boucher,
Maire

Donald Brideau
Directeur général et
greffier trésorier



No de résolution
ou annotation

Je, Marco Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto

Marco Boucher, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Et j'ai signée, ce 3 juillet 2023

Donald Brideau
Directeur général et greffier trésorier